

Assurance-dépôts—Loi

jour et chaque semaine, on peut voir dans les chroniques financières des journaux du monde entier des comptes rendus d'enquêtes effectuées sur les problèmes que connaissent des institutions financières du Canada.

Notre pays est un grand exportateur de services financiers. En 1984, l'Association canadienne des banquiers canadiens nous a révélé que ses opérations internationales avaient permis de réaliser des profits de un demi-milliard de dollars au Canada. Il faut vendre beaucoup de blé pour réaliser un profit de un demi-milliard de dollars. Il faut vendre beaucoup de blé pour réaliser un pareil profit. Les sociétés canadiennes d'assurance-vie nous ont dit que 55 p. 100 de leurs revenus proviennent de polices d'assurance-vie vendues à l'étranger. La gestion d'affaires à l'étranger représente 27 p. 100 de leurs emplois au Canada. Les services financiers à l'étranger sont très importants pour nous. Nous ne pouvons pas continuer sans de nouvelles dispositions législatives et un regain direct de confiance. Il y a eu des dégâts importants l'an dernier, et nous ne pouvons pas attendre indéfiniment une législation nouvelle. Il faudrait que le projet de loi soit voté immédiatement, mais cela ne doit pas dispenser le gouvernement de s'atteler à la tâche et de préparer une législation nouvelle qui s'applique à l'ensemble du système financier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je souscris au dernier propos du député, c'est-à-dire qu'il est temps de faire adopter ce projet de loi. Le comité en a fait rapport en février dernier, et il y a quatre mois qu'il attend sur la table que le gouvernement l'appelle.

Puisque le député est informé, peut-il nous dire si le gouvernement envisage de nous présenter prochainement l'autre projet de loi? Il sait comme moi que celui-ci n'a qu'une durée d'un an et que cette année-là est presque à moitié écoulée, puisque le projet de loi est rétroactif au 1^{er} février 1986.

Avant que les nouvelles mesures ne soient en place, je suppose que le député, son caucus et la Chambre vont réfléchir un peu à la question. Nous allons tous y penser. Est-ce que le député a été prévenu que des discussions ou un projet de loi se préparaient à ce sujet? Dans l'affirmative, pourrait-il nous en informer pour que nous puissions y réfléchir pendant l'été et revenir à l'automne avec une vue d'ensemble peut-être plus fouillée et plus globale de ce problème?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il y a eu des rumeurs de projets de loi, mais je ne les ai pas vus et je n'ai pas été admis à participer à des délibérations préparatoires, et le comité des finances n'a pas reçu non plus de réponse globale du ministre des Finances (M. Wilson) ni de la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) à son rapport général du 6 novembre portant sur les établissements financiers.

Selon moi, de nouveaux projets de loi financiers de portée générale s'imposent, mais cela ne dispense pas le gouvernement de s'attaquer à ce problème. Je comprends que le gouvernement aimerait recevoir le rapport de M. le juge Estey, mais peut-on attendre indéfiniment et mettre en danger la situation financière du pays? Cela me préoccupe.

Je suis surpris que le gouvernement n'ait pas répondu au rapport du comité des finances, au rapport du Sénat, au rapport Dupré de l'Ontario, au projet de loi dont est maintenant saisie l'Assemblée nationale du Québec ni même, en fait, au

projet de loi dont est saisie l'Assemblée législative de l'Ontario. En vertu de ce projet, les sociétés de fiducie ontariennes disposeront de vastes pouvoirs en matière de prêts qui en feront presque des banques, et pourtant la SADC continuera à assurer ces institutions.

Je ne blâme pas le député d'avoir exprimé ses critiques. Je sais que les organismes financiers ne sont pas satisfaits, et je déclare maintenant publiquement que, à mon avis, il est urgent que le gouvernement se mette au travail et propose un projet de loi.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, mon collègue le député de Regina-Est (M. de Jong), a indiqué que des membres du Nouveau parti démocratique vont s'opposer à ce projet de loi. Nous n'acceptons pas le fait que le gouvernement et son prédécesseur, le gouvernement libéral, n'aient rien fait même après s'être rendu compte de ce qui arrivait aux institutions financières. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi provisoire, qui représente une piètre réponse insuffisante aux problèmes très graves que connaissent les institutions financières.

• (1230)

Je félicite le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de nous avoir signalé certains problèmes. Je félicite également le comité des finances qui a pris la question au sérieux et n'est pas disposé à accepter les arguments avancés par la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) dans le Livre vert d'il y a un an environ. Il a également fait pression sur le gouvernement pour obtenir des mesures plus efficaces.

Cependant, je fais remarquer au député de Mississauga-Sud que tôt ou tard, il devra décider s'il doit se ranger du côté du gouvernement qui refuse de prendre ces problèmes au sérieux ou bien prendre une autre voie. En dépit du travail consciencieux, très important et acharné qui a été accompli dans ce domaine, le gouvernement n'a pas été sensibilisé à ce très sérieux problème. S'il choisit la dernière solution, nous risquons de voir, pour la première fois peut-être dans l'histoire de notre Parlement, mais en tout cas depuis l'instauration du nouveau système de comités, un député conclure que, pour des raisons politiques, faute d'avoir réussi à faire adopter une politique au gouvernement, il se voit obligé de poursuivre son travail à titre d'indépendant. J'accueillerais le député, si tel était son choix. En raison de ses opinions sur d'autres sujets, je ne garantis pas de l'accueillir immédiatement et sans réserve dans notre caucus, mais s'il le demandait, nous y réfléchirions.

Le conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada se compose du gouverneur de la Banque du Canada, du surintendant des assurances, de l'inspecteur général des banques et du sous-ministre des Finances. Quelle belle collection de perdants! C'est grâce à eux que le gouvernement a prêté 1 milliard de dollars ou plus aux deux banques de l'Ouest qui ont fait faillite. Ces fonctionnaires occupaient des postes de commande et ne se sont pas rendu compte du changement fondamental qui se produisait depuis six ou sept ans dans les normes d'éthique et les responsabilités des institutions financières. Ils n'ont pas donné le conseil qui s'imposait ou, s'ils l'ont fait, ils auraient dû le faire publiquement. Je crois qu'un ou deux d'entre eux auraient dû avoir le courage de